

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté désignant le commandant d'arrondissement pour le canton de Neuchâtel

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu le départ du chef du service de la sécurité civile et militaire, Monsieur Jacques Magnin ;

vu l'article 121 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) ;

vu l'ordonnance sur les contrôles militaires (OCoM), du 10 décembre 2004 ;  
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article premier** Est nommé commandant du 8<sup>e</sup> arrondissement militaire, Monsieur Yves VUILLERMET, né le 2 mai 1970, originaire de Provence/VD, domicilié à Montalchez.

**Art. 2** Le présent arrêté entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Neuchâtel, le 20 décembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND